



Compte rendu du CHS-CT de la DISI Sud-Ouest du 31/05/2012

Composition du CHS-CT

Le CHS-CT de la DISI Sud-Ouest est composé de 6 sièges réservés aux représentants des personnels. La répartition est fonction du résultat obtenu par les syndicats lors des dernières élections professionnelles du 20.10.2011. La CGT dispose de 3 sièges, l'USSTS de 2 sièges et FO d'1 siège.

Représentants de la CGT au CHS-CT de la DISI SO :

Geneviève BOURREL,	ESI Bx Océan, titulaire
Martine BLASZCZYNSKI,	ESI Poitiers, titulaire
Pascal BLAIN,	ESI Toulouse, titulaire
Béatrice BOISSON,	ESI Poitiers, suppléante
François LAULHERE,	ESI Bx Océan, suppléant
Louis RUMEAU,	ESI Bx Garonne, suppléant

L'ordre du jour de ce premier CHS-CT de la DISI était particulièrement chargé. La réunion s'est donc tenue à un rythme accéléré. Pour la CGT, il convient que cette instance puisse travailler dans de bonnes conditions, avec des documents fiables (nature exacte des demandes, évaluation correcte des devis) transmis dans les délais. Si nous comprenons que pour une première réunion tout ne pouvait être déjà opérationnel, nous souhaitons qu'à l'avenir il en aille autrement. Le CHS-CT est une instance essentielle pour aborder les questions liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels ... questions qui méritent toute notre attention et vigilance.

Début de la réunion 10H30

- Vérification du quorum

- **Introduction du Président du CHS-CT.** M. PEYRE, a présenté rapidement le nouveau contexte des CHS-CT (décret du 28/06/2011). Après avoir remercié les participants, il a souhaité que ce comité soit une instance de dialogue transparente, les objectifs étant communs (sécurité et conditions de travail). Il a rappelé une des nouveautés : l'élection du secrétaire du CHS-CT. Il demande aux représentants d'être tolérants sur la forme vu que c'est une nouvelle instance.

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur le Président,

Pour la délégation CGT ce premier CHS-CT de la DISI Sud-Ouest revêt une importance particulière. D'une part, il s'agit d'une instance transformée avec notamment des compétences nouvelles en matière de « conditions de travail ». D'autre part, elle se situe dans un cadre nouveau au sein d'une nouvelle direction inter régionale composée d'établissements géographiquement éloignés.

Dans nos services les réformes se succèdent à un rythme accéléré. La RGPP continue à imposer des suppressions d'emploi. Les méthodes de management cassent les collectifs de travail, développent l'individualisme, les agents en souffrent et les risques psychosociaux explosent. Ce constat est partagé par les différents acteurs de la prévention. Il est urgent d'agir pour mettre un terme à cet engrenage et impulser une réelle politique de prévention. Prévenir les risques psychosociaux doit être une priorité. Nous vous rappelons d'une part l'obligation de résultat faite à l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail des personnels, et d'autre part, les principes de prévention issus du code du travail.

La CGT était opposée à la création des DISI. Elle fait le constat aujourd'hui que ces entités ont été mises en place dans la précipitation et dans une certaine impréparation. La gestion centralisée des personnels et du budget n'est pas une réussite. Le dialogue social n'est pas non plus favorisé du fait de l'étendue géographique. Nos craintes se confirment et nous sommes inquiets sur le fonctionnement d'un CHS-CT centralisé pour la DISI. Nous dénonçons déjà le fait que cette année nous soit imposé pour la première fois une « réserve dite républicaine » qui vient amputer le montant des crédits de 20 % . Avec les 6% de réserve habituelle c'est plus du quart du budget 2012 dévolu à nos conditions de travail qui est renvoyé aux calendes grecques.

Ce comité devra traiter des sujets hygiène, sécurité et conditions de travail des agents des 4 ESI de Bordeaux, Poitiers et Toulouse auxquels vont s'ajouter les collègues de l'assistance de la 2ème vague soit près de 500 personnes.

suite page 2

Il a indiqué aussi l'obligation de discrétion professionnelle qui incombe aux membres du comité.

- Lecture de la déclaration liminaire CGT (p1)
Réponse brève de Mr PEYRE suite à notre liminaire :
Il a bien insisté sur sa volonté de transparence dans les débats. Il a évoqué un CHS spécial amiante. Il s'est engagé à reconstruire un DUERP suite à la fusion.



ORDRE DU JOUR

I. INSTALLATION CHS-CT

1- Présentation du règlement intérieur par Patrick ESPINAT (ISST) et vote.

Le nouvel ISST s'est présenté, il est basé à Clermont-FD et a en charge :

Région Auvergne-Limousin (CHS interdirectionnels), DISI SO, DISI Pays du Centre, DISI Ouest-Bourgogne, DIRRECTE Auvergne, Ecole Nationale des Mines sites de Saint-Etienne et Gardanne. Ce nouveau découpage ne facilitera pas ses activités.

Voici un condensé des principaux thèmes :

- **Les réunions CHS obligatoires** passent de 2 à 3.
- Un relevé synthétique de décision sera communiqué aux agents par une mise en ligne sur Alizé. Ce relevé pourra être présenté sous forme d'un tableau synthétique et exhaustif. Il retracera pour chaque point de l'ordre du jour, les décisions prises.
- **Secrétariat CHS** : il est élu par les représentants des personnels pour la durée du mandat. Pas de suppléant de prévu. Les missions de ce secrétaire : il « contribue au bon fonctionnement, assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité ». Rien n'est prévu lors d'une absence ponctuelle du secrétaire. Il est possible comme il a été le cas ailleurs qu'un secrétaire soit désigné en remplacement juste pour ce jour là.

- **Visite de site** : Ces visites doivent se faire suite à délibération du CHS-CT et ne doivent pas perturber le service. La composition de la délégation est préalablement établie (représentant de la Direction, correspondant DISI du site, OS). Il est souhaitable qu'une visite d'une ½ journée soit programmée pour chaque site au moins une fois par an. Un rapport de visite sera rédigé par un membre de la délégation et sera présenté au prochain CHS-CT. L'ISST ne pourra être présent à toutes les visites. Si un point délicat est signalé durant la visite, l'ISST se déplacera.

- **Enquêtes** : Ces enquêtes sont possibles lors d'un suicide, d'une tentative de suicide sur le lieu de travail. D'autres enquêtes peuvent avoir lieu sur délibération du CHS-CT.

- **Recours à un expert agréé** (art 24) : en cas de risque grave ou en cas de projet important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail. Si refus : motivation nécessaire de

suite de la déclaration liminaire de la CGT

Quels vont être les moyens accordés par l'administration aux représentants des personnels, quelles garanties dans leur action en tant que membres du CHS-CT, quel rôle véritable pour le secrétaire du comité, quels droits de visite sur les sites ?... Autant de questions que nous souhaitons voir aborder dès cette première réunion.

*Nous souhaitons évoquer également d'autres dossiers pour lesquels nous serons particulièrement attentifs :
L'amiante avec le désamiantage de la DISI et de l'ESI Bordeaux Océan au sein de la cité administrative de Bordeaux ainsi que l'ESI de Toulouse,
Le déménagement annoncé de l'ESI Bordeaux Garonne vers la Cité administrative de Bordeaux et ses conséquences sur les conditions de travail des personnels.
Le suivi et l'information du CHS CT concernant les accidents de travail et leurs suites.
La formation des membres CHS-CT*

La CGT finances publiques n'éluera aucun sujet, ne négligera aucun projet et s'inscrira dans le débat en y incluant ses propositions. Nous nous efforcerons lors de ce nouveau mandat, d'être constructifs et vigilants.

L'Administration, communiquée pour médiation possible de l'ISST, voire de l'inspection de travail. Une liste limitative des personnes agréées est publiée par le ministère du travail.

Suite à la présentation quelques observations et demandes ont été faites par la CGT :

=> compte tenu de l'éloignement de certains représentants du CHS (Poitiers, Toulouse) nous souhaitons que la qualité de titulaire/suppléant soit décidée juste avant l'ouverture de la séance du CHS-CT. Réponse positive du Président le Règlement Intérieur le permettant.

=> concernant les actions préparatoires à la tenue du CHSCT, nous avons fait remarquer les différences entre ESI : Ex CSI tenue de réunion informelle, Ex DIT sollicitation directe des agents ou collecte faite par chef de service concernant les dépenses possibles.

Nous avons aussi signalé la mise à disposition tardive et brève des cahiers CHS.

Il a été convenu que des groupes de travail (chef d'établissement + OS CHS-CT+ experts si nécessaire) se substitueront aux réunions informelles. Des autorisations d'absences seront posées à cette occasion, les éventuels frais de déplacement des agents seront pris en compte par l'administration et un compte-rendu de décision sera établi.

VOTE du Règlement Intérieur :

- CGT : 3 Pour
- SNUI ; 2 Abstentions
- FO : 1 Contre

Le règlement intérieur est adopté

2- Election du Secrétaire du comité et vote.

Deux OS ont présenté un candidat.
Pour la CGT, Geneviève BOURREL
Pour FO, Marie-Marthe SUREAU

VOTE : 5 pour la candidate CGT, 1 pour FO

La Secrétaire du CHS-CT de la DISI-SO est donc Geneviève BOURREL (CGT, ESI Bordeaux-Océan).

3- Note d'orientation :

La 1ère partie de la note est consacrée à la mise en place des CHS-CT.

La 2ème partie décline les conclusions du CHSM d'octobre 2011.

- Recensement et suivi des risques CMR, TMS, RPS
Un guide Amiante sera présenté au CHS-CT en septembre.
Mise en place d'un correspondant qualité de vie au travail (psychologue du travail ayant une approche collective) qu'il sera possible d'avoir comme expert.
Circulaire sur la conduite à tenir en cas de suicide.

- Formations des membres du CHS-CT obligatoires.
Cette formation est constituée de 2 modules.
Le 1er de 3J concerne le fonctionnement de l'instance, le 2ème sur 2J les risques les plus importants tels que l'amiante, l'incendie,...

- Intranet Alizé en cours de refonte.

- Format finalisé du DUERP.

- Note sur l'implantation de cabinets médicaux.

Le but de ces créations est de supprimer les locaux non adaptés et de créer des lieux bénéficiant d'une installation digne d'un cabinet médical.

Nous avons convenu que les membres du CHS-CT éloignés auraient la possibilité de participer aux formations CHS organisées par les DRFIP locales.

II. BUDGET DU CHS-CT

Présentation de la dotation budgétaire.

Sur la base de 435 agents (125€ /agent) : 54.466€.

$54.466 - 6\% = 513198 - 20\% = 40.959 \text{ € disponible}$
(6% de réserve, 20% réserve républicaine liée aux élections présidentielles).

Le Président souhaite que les dépenses soient discutées à partir du critère de dangerosité (cf tableau page 4).

Détail de quelques informations utiles sur certaines dépenses.

- Contrat entretien fontaine à eau ESI BDX Océan.

Concernant les fontaines à eaux nous avons demandé la teneur du contrat de l'ESI BDX Océan. Il semble qu'il comporte une partie location et une partie entretien. Il a été convenu qu'avant toute décision d'implantation à Garonne et Toulouse il était souhaitable de savoir s'il n'était pas plus rentable d'acheter l'appareil.

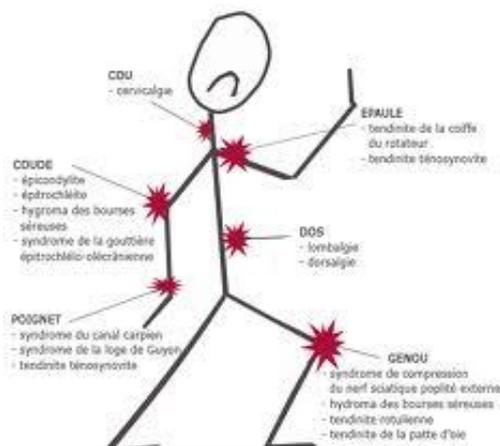
Report de décision à septembre en gardant une réserve de 3000€.

- Complément de financement pour le WC handicapé ESI BDX Océan Le financement global représente 16667.39€, le CRIPH participe à concurrence de 15000€ maximum. Le montant des travaux a donc été scindé en 2 factures : une partie de 14875.13 € sera à la charge du CRIPH, l'autre partie 1792.26€ à la charge du CHSCT.

- Sécurisation faux-plancher de l'ESI BDX Garonne.
Le plancher concerné est celui de la salle d'exploitation éditique, la zone à risque représente 1/3 du plancher (risque d'affaissement).
Travaux de mi-juillet à mi-septembre.

- Discussion concernant les habilitations électriques et leur caractère obligatoire.
Habilitation pour 3 ans, recensement à effectuer.

- Autres propositions FO :
Siège d'évacuation urgente handicapé à l'ESI BDX Océan. Ce type de siège doit être stocké dans le bureau de l'agent concerné et est régi par un règlement particulier. Le CHS décide qu'il convient de prendre d'abord l'attache du service sécurité pour voir s'ils ont ce type de siège ou un protocole d'évacuation particulier.



Il a été convenu que si un devis dépassait les sommes évoquées aujourd'hui le secrétaire du CHS devait être averti afin de communiquer l'information aux autres membres OS avant toute décision.

III. POINTS DIVERS

1- Point d'étape DUERP

Un point sera fait lors du prochain CHS, le document devra être finalisé fin 2012.

2- Amiante

Désamiantage de la Tour B de la cité administrative de Bordeaux.

Les travaux débutent en 2013 jusqu'en 2016, ils concerneront les étages du 19 au 2.

Un espace est prévu pour accueillir les services concernés (4 étages par 4 étages, 3 désamiantés et un étage tampon). Un ascenseur est installé à l'extérieur de la tour, l'arrière du bâtiment est confiné, le parking sera donc réduit. Les gravas seront évacués la nuit.

L'ESI BDX Océan situé au 1er et au RDC n'est pas encore concerné, par contre les travaux à la DISI débutent début 2013. Le service sera réinstallé dans la zone tampon durant 8 mois pour réintégrer le 18ème étage fin 2013.

ESI Toulouse :

La CFDT a demandé des précisions concernant les effets de l'amiante, une information régulière est effectuée via la DRFIP.

ESI BDX Garonne :

Inquiétudes des agents quant au prochain déménagement de l'ESI à la cité administrative notamment concernant les problèmes d'amiante.

Une réunion doit avoir lieu le lundi 4/06 entre la DISI et la DRFiP33 puis le chef du Bureau BP de la DGFIP vient le 6/06 pour examiner les projets de déménagement.

Suite à la cession envisagée de l'immeuble de la DIRCOFI, le pôle fiscal du site du Champ de Mars doit aménager à Meriadeck où un problème de place se pose d'où la décision de faire déménager l'ESI Bordeaux-Garonne.

La CGT et le SNUI sont intervenus pour relayer les inquiétudes des agents de l'ESI face à ce projet et sur leur hostilité à être installé dans des locaux amiantés et devant être prochainement désamiantés... Souvenons nous des agents de la DIRECCTE (ex DGCCRF) de Bordeaux qui récemment ont refusé d'être installé dans la tour B de la cité non encore désamiantée... Affaire à suivre ...

3- Questions diverses

- Date du prochain CHS le 4 octobre

- une lettre de mission de l'assistance de proximité en cours d'élaboration.

- Visite de sites :

Établir une liste des membres de la délégation (3 OS- chef de service- ISST- Médecin de prévention).

Calendrier à prévoir.

- Demande qu'une copie du PV CHSCT soit envoyé aux membres du Comité Technique de la DISI-SO.

Récapitulatif des besoins examinés lors du CHS-CT

Établissement	Besoins exprimés	Retenus	Rejet ou attente
ESI BDX Océan	formation secourisme recyclage	300	
	stage conduite 2 personnes	1 400	
	complément financement WC handicapé	1 792	
	redistribution éclairage entre PAS et PFI	1 426	
	vêtement magasinier		300
	contrat entretien fontaine à eau (574,08)		
ESI BDX Garonne	sécurisation faux-plancher	5 674	
	siège ergonomique	200	
	4 abat-jours	50	
	masques anti poussière	100	
	protections auditives	200	
	stores (8 larges+8 étroits)	2 000	
	15 paires de gants manutention		200
	15 blouses blanches en coton		400
	17 paires de chaussures de protection à 150€		2 550
	10 filtres tubes fluo à 13€		130
ESI POITIERS	siège ergonomique	196	
	formation secourisme recyclage	700	
	formation extincteur	497	
	1 lampe sur pied CQ UNIX	1 149	
	store skydome PTS et CQU	3 409	
	formation haute tension		1 258
	motorisation 6 volets roulants		6 997
	doublage fenêtres accueil	4 000	
ESI TOULOUSE	Casque téléphonique	200	
	formation extincteur (200€/10 pers)	40	
	formation secourisme recyclage	750	
	formation secourisme initiale	1 500	
	habilitations électriques 950€/10pers concerne 16 agents		
	gestes et postures(CID +SAU) 800€ pour un groupe	1 600	
	stage conduite 4 personnes(CID+SAU)	2 800	
	contrat entretien fontaine à eau (574,08)		
	aménagement menuisé		11 504
	DISI	2 écrans 22 pouces	
2 bras support écran		100	
reserve pour dépenses urgentes		5 000	
reserve pour équiper les ESI en fontaine à eaux		3 000	
Total		38 083	23 739